

Publié le : 12 avril 2014.
Dernière modification : 17 mai 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN

création de la [Société auxiliaire africaine](#),
de la [SFFC](#),
de la [Société financière électrique](#),
et du [Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis](#)

Fusion de la [Compagnie d'électricité du Sénégal](#)
et de la [Société africaine d'électricité](#).

Société anon., 7 août 1929

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 5 mai 1930
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 mai 1930)

.....
Nous avons, au mois d'août dernier, procédé à la constitution de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest Africain avec le concours de la Société financière électrique, de la Compagnie d'électricité du Sénégal et de la Compagnie du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

Cette Société a passé des accords qui lui permettront d'absorber prochainement la Compagnie d'électricité du Sénégal et la Compagnie africaine d'électricité, et d'assurer, par suite, la distribution d'énergie électrique dans les centres de Dakar, Rufisque, Saint-Louis, Kaolack, Louga et Thiès.

La Société a soumis à l'approbation du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française un vaste programme qui améliorera notablement la distribution du courant dans les principales villes du Sénégal. Cette vieille colonie est, à cet égard, notablement en retard sur l'Indochine et nous serons heureux d'y favoriser le développement des applications de l'énergie électrique, qui sont devenues indispensables pour le confort et l'hygiène de la vie sous les tropiques.

SÉNÉGAL

Sensible augmentation du prix de l'électricité et fusion de sociétés d'électricité
(*Les Annales coloniales*, 31 mai 1930)

Depuis le 1^{er} avril, et jusqu'à fin juin, le prix du kilowattheure vendu par la Compagnie d'électricité du Sénégal à Dakar, tant pour l'éclairage et la ventilation que pour la force motrice, est majoré de cinquante-cinq centimes sur les prix fixés au traité de concession et au cahier des charges y annexé le 20 juin 1921, pour tenir compte du prix du charbon.

La même majoration de cinquante-cinq centimes est appliquée au prix inscrit aux conventions annexées au cahier des charges pour le Port de commerce et la service des

Eaux, pour les usines élévatoires de Hamm et de M'Bao et pour le poste de pompage d'eau de mer de l'anse Bernard.

Cette mesure suit immédiatement l'importante modification qui est intervenue dans le régime de la fourniture de l'énergie électrique au Sénégal.

En effet, par un arrêté du gouverneur du 28 février dernier, la Compagnie d'électricité du Sénégal a été autorisée à se substituer, dans un délai de six mois, à dater du 3 mai dernier, à la Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain.

La substitution sera, éventuellement, sanctionnée par l'approbation et la ratification par les assemblées générales des deux compagnies du contrat d'apport-fusion intervenu entre elles le 8 novembre 1929. Cette ratification devra intervertir dans un délai de six mois.

En cas de ratification, la substitution prendra effet dès la date de dissolution légale de la Compagnie d'électricité du Sénégal.

La Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain sera, dès lors, substituée à la Compagnie d'électricité du Sénégal dans tous les droits et obligations qu'elle tient de la police et des contrats de fourniture d'énergie susvisés approuvés en Commission permanente du Conseil de gouvernement respectivement le 20 février 1922, le 20 juin 1925 et le 12 mai 1928.

Notons que tous ces droits et obligations tiennent au traité de concession du 29 mars 1925 modifié par avenant du 26 mars 1930 et au cahier des charges du 23 décembre 1921, modifié le 28 mars 1925.

Cette fusion fait disparaître ainsi la raison sociale « Compagnie d'électricité du Sénégal ». Ne demeure donc que la seule « Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain ».

Albert PAYAN, administrateur délégué
ancien administrateur délégué de la Compagnie d'électricité du Sénégal
(1914-1928). Voir [encadré](#)

FINANCIÈRE ÉLECTRIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 décembre 1930)

.....
Intensifiant son action aux colonies, la société a pris une participation importante à la constitution de la Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest Africain, société de distribution dont le champ d'action s'étend sur l'Afrique Occidentale Française, en particulier sur le Sénégal où elle a absorbé deux sociétés déjà en pleine activité.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 21 avril 1931)

Les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930, qui seront présentes à l'assemblée du 27 mai, se soldent, après amortissements, par un bénéfice net de 2.317.104 francs.

Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest-Africain
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1931)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1930 présentant un bénéfice net de 1.071.179 fr. auquel il convient d'ajouter le report antérieur de 9.364 fr., soit un disponible de 1.080.543 francs.

Le dividende net a été fixé de la manière suivante : actions n° 1 à 16.000, 26 fr. 25 au nominatif et 25 fr. 93 au porteur ; actions n° 16.001 à 32.000, 35 fr. au nominatif et 34 fr. 35 au porteur, payable à partir du 4 juin. Un reliquat de 27.222 fr. a été reporté à nouveau.

COMPAGNIE DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 juin 1932)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 21 juin, a approuvé les comptes de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1931.

Ces comptes font apparaître un bénéfice net de 1.210.421 francs. Avec le report bénéficiaire antérieur, le solde disponible est de 1.237.644 fr.

Le dividende a été fixé à 35 francs net par action nominative et à 33 fr. 75 par action au porteur. Paiement le 27 courant.

Il a été reporté à nouveau 38.133 francs. Le rapport indique que, par suite de la crise, l'importance de la consommation moyenne a fortement diminuée et que si le chiffre d'affaires a un peu augmenté, c'est grâce à l'appoint des extensions diverses, notamment des secteurs de Rufisque et de Thiès.

Le rapport ajoute que c'est en restreignant au maximum les dépenses d'exploitation et d'entretien que le conseil a pu maintenir l'équilibre financier de la Société mais qu'il ne sera pas possible de poursuivre sans inconvénients cette politique au cours des prochains exercices. Cette politique, précise le Conseil, a paru répondre aux nécessités immédiates, en attendant un réajustement de tarifs qui est plus que jamais indispensable.

À l'usine de Dakar, il a été installé un deuxième groupe turbo-alternateur de 1.250 kW. Deux nouvelles chaudières sont en cours montage.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 2 mars 1933)

Augmentation du capital de 16 à 20 millions, par émission de 8.000 actions de 500 francs.

COMPAGNIE DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1933)

L'assemblée ordinaire du 6 juin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1932, faisant apparaître un solde bénéficiaire de 1.223.470 francs, formant avec le report antérieur de 38.133 francs un total disponible de 1.261.604 francs.

Le dividende net, payable à partir du 12 juin, ressort à 35 francs net par action nominative et 33 fr. 75 par action au porteur.

Il a été reporté à nouveau 60.200 francs.

L'assemblée a donné quitus de sa gestion à la Société financière Française et coloniale, démissionnaire, et a désigné pour le remplacer M. Carlo Toché ¹.

Dans son rapport, le conseil signale qu'en raison de la crise économique, les particuliers et les municipalités ont restreint leur consommation d'énergie pour les besoins de l'éclairage : les industries ont, de leur côté, réduit leur activité et, par conséquent, leur consommation d'énergie.

Dans l'ensemble, la consommation d'énergie pour éclairage a baissé en 1932 par rapport à 1931. La consommation d'énergie pour usage de force motrice est restée à peu près stationnaire. On a opposé à cette diminution des ventes une énergique compression des dépenses.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN

(Le Figaro, 17 janvier 1934)

À partir du 18 janvier, les actions de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest-Africain seront inscrites à la Cote officielle sous deux rubriques distinctes, savoir :

1° 32.000 actions de 500 francs, libérées et au porteur (numéros 1 à 32.000), jouissance 12 juin 1933, ex-coupon numéro 4.

Lesdites actions doivent être munies de l'estampille indiquant que le capital a été porté à 20 millions de francs.

2° 8.000 actions nouvelles de 500 fr., libérées de 250 francs et nominatives (numéros 32.001 à 40.000), jouissance juillet 1933.

Service des titres et des coupons, à Paris, au Comptoir national d'escompte.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN

(Le Journal des débats, 17 février 1934)

Le bénéfice de l'exercice 1933 serait supérieur à celui de 1932 qui s'était chiffré à 1.223.470 francs et avait donné lieu à la distribution d'un dividende de 35 francs net par action nominative et 33 fr. 75 par action au porteur.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE & COLONIALE [SFFC]

Assemblée ordinaire du 4 octobre 1934

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 février 1934)

[...] Dans le courant de l'exercice 1932, nous avons réalisé dans de bonnes conditions nos participations dans... la Société des eaux et électricité de l'Ouest-Africain... [...]

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN

¹ Carlo ou Charles Toché (1886-1968) : polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Directeur (1923), puis administrateur (1932) de la SFFC. Son représentant dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Administrateur d'entreprises d'électricité et de tramways dans l'orbite de la Société centrale pour l'industrie électrique. Président des [Tramways de Tunis](#). Voir encadré.

(La Journée industrielle, 13 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 faisant apparaître un bénéfice de 1 million 297.250 fr. 32, auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice 1932, soit 60.200 fr. 93, pour former un total disponible de 1.357.451 fr. 25.

Le dividende, payable à partir du 18 juin, a été fixé comme il suit : 35 fr. net par action nominative, 33 fr. 50 net par action au porteur et 10 fr. net action nouvelle libérée de moitié. Une somme de 71.349 fr. 96 a été reporté à nouveau.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(Journal officiel de la République française, 14 janvier 1935, p. 460)

Chevaliers

Guedeney (Léon-Marie-Noë), directeur de la Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest-africain ; 33 ans de pratique professionnelle. Président de la section de l'Afrique occidentale française de la Société des ingénieurs civils de France. Ingénieur distingué qui, au cours d'une longue carrière au Sénégal, a participé activement à la constitution d'importants équipements électriques et à la distribution des eaux de la région de Dakar.

COMPAGNIE DES EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN *(L'Information financière, économique et politique, 14 juin 1935)*

L'assemblée générale ordinaire du 12 juin a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1934. Après déduction des frais généraux, amortissements sur le compte immobilisations et sur le compte matériel en location, après affectation de 400.000 fr. à la réserve légale pour amortissements industriels, et après dotation de 500.000 francs à un nouveau compte « réserves pour risques commerciaux et industriels », ils se soldent par un bénéfice net de 273.880 fr. auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, soit 71.349 francs. Le dividende voté ressort à 35 fr. net par action nominative entièrement libérée, 33 fr. 50 net. par action au porteur entièrement libérée et 20 fr. par action nouvelle libérée de moitié. Il sera mis en paiement le 17 juin. 117.842 fr. ont été reportés à nouveau. D'autre part, l'assemblée a voté le remboursement de 1.709 actions 8 % 1933 restant en circulation, ce qui représente un décaissement de 854.500 francs, qui fera prélevé sur une partie des disponibilités. Ce remboursement sera fait à partir du 1^{er} juillet prochain. Le coupon n° 25 de l'obligation devant être payé à cette date et se trouvant ainsi le dernier à détacher.

Dans son allocution, le président a indiqué que les résultats des premiers mois de 1935 ne sont pas inférieurs à ceux de l'époque correspondante de 1934.

MM. Davillier, de Crépy, Desanges ², Guignard ³, Lachèze ⁴, Lhomme ⁵, Payan ⁶, Thomasset, Toché, Zivi et la Société Auxiliaire [africaine], administrateurs sortants, ont été réélus.

LE FORUM
Le prix de l'électricité
(Paris-Dakar, 29 novembre 1935)

Il est pénible de constater que malgré le mouvement colonial qui se dessine de plus en plus en France, malgré les Conférences impériales, malgré les plumes autorisées qui défendent à juste titre la cause coloniale, le gouvernement métropolitain ne semble pas pressé de prendre pour nous autres, les coloniaux, les mesures reconnues nécessaires à la Métropole pour alléger le budget du contribuable.

Nous avons pu nous en apercevoir lors de la publication des décrets-lois. Toutes les mesures de restriction ont été applicables dans les 24 heures aux colonies françaises. Il a fallu néanmoins plusieurs mois pour obtenir la réduction de 10 % sur les loyers.

On attend toujours celle sur les prix de l'eau et de l'électricité, qu'il eut été logique d'appliquer aussitôt. Pourquoi deux poids et deux mesures pour les coloniaux et les métropolitains ?

Prenons plus particulièrement le cas à Dakar de la Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest Africain.

L'origine de sa force motrice est le charbon. Les prix de ce combustible a baissé ces deux dernières années de plus de 50 %. Celui du courant reste stationnaire.

Pourquoi l'abattement de 10% prévu en France, ne joue-t-il pas ici ?

N'y a-t-il pas la une anomalie. pour ne pas dire plus, à laquelle même les dividendes élevés distribués aux actionnaires ne fournissent une explication satisfaisante ?

Nous serions heureux d'avoir à ce sujet l'avis de cette Société.

X...

² Desanges : de Gaz et eaux.

³ Georges Guignard (1875-1956) : polytechnicien, ingénieur en chef des ponts et chaussées, représentant de la SFFC, administrateur délégué des Sucreries et raffineries de l'Indochine (1928). Voir [encadré](#).

⁴ Maurice Lachèze : du Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

⁵ Robert Lhomme : directeur de la Société financière électrique.

⁶ Marie Martial *Albert* Payan (Riez, Basses-Alpes, 7 mai 1876-Dakar, 4 avril 1949) : marié à Victorine Blondeau. Quatre enfants dont Raymond et Régis (ci-dessous). Polytechnicien. Supélec. Carrière à la Thomson-Houston : directeur adjoint de la Société financière électrique (1^{er} juillet 1928), administrateur de la Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique... vice-président délégué de l'EEOA.

Paulin *Alfred* THOMASSET, président

Né à Nîmes., le 25 décembre 1870

Fils de Paulin Thomasset, employé de préfecture, et de Marie Alloncle.

Polytechnicien.

Marié en 1916 à Paris avec Adolphine Marie Dantan. Veuf. Remarié en 1918 à Dakar avec Gabrielle Angoulvant, fille du gouverneur général [Gabriel Angoulvant](#).

Chevalier de la Légion d'honneur du 17 juillet 1903 : capitaine du Génie hors cadre. A fait partie de la mission Houdaille à la Côte-d'Ivoire (tracé du chemin de fer).

Officier de la Légion d'honneur du 9 janvier 1914 : chef de bataillon du génie, directeur du [chemin de fer de la Côte d'Ivoire](#).

Inspecteur général des travaux publics de l'Afrique équatoriale française (nov. 1917), puis inspecteur général des travaux publics de l'Afrique occidentale française où il a suivi Angoulvant.

Commissaire du gouvernement auprès de la [Compagnie du Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba](#) (1927).

Candidat malheureux comme délégué de la Côte-d'Ivoire au conseil supérieur des colonies (juin 1928).

Commandeur de la Légion d'honneur du 23 février 1929 : ingénieur en chef des colonies, inspecteur général des Travaux publics en AOF.

Administrateur de la [Compagnie équatoriale de mines](#) (1933).

Président de l'Union hydro-électrique africaine.

Décédé à Paris(17^e), le 3 janvier 1953.

Eaux et électricité de l'Ouest-Africain.
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1936)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée ordinaire, Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1935, accusant un bénéfice distribuable de 1 million 460.756 francs.

Le dividende net total a été fixé de la manière suivante : 35 fr. par action nominative ou 33 fr. 10 par action au porteur entièrement libérées et 20 fr. net par action nouvelle libérée de moitié, payable à partir du 15 juin.

MM. de Crépy et Lachèze ⁷, administrateurs sortants, ont été réélus.

Annuaire Desfossés 1937, p. 635-636 :

Eaux et électricité de l'Ouest-Africain

Conseil d'administration : MM. A. Thomasset, pdt ; A. Payan, v.-pdt adm.-dir. ; J. Davillier, M. de Crépy, A. Desanges, G. Guignard, M. Lachèze, R. Lhomme, C. Toché, P. Zivi, Société auxiliaire africaine.

Commissaires aux comptes : Ed. Douphy, L. Nadreau.

AEC 1937/304 — Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest africain (E.E.O.A.),
13 à 15, rue Vincens, DAKAR (Sénégal).

⁷ Maurice Lachèze : ingénieur E.C.P. 1900. Directeur du Dakar-Saint-Louis (1916). Voir [encadré](#).

Bureaux à Paris (16^e) : 36, avenue Kléber.

Tél. : Passy 01-50. — Télég. : Karelect-Paris-75. — R. C. Dakar 756. — R. C. Seine 260.880 B.

Capital. — Société anon. fondée le 7 août 1929, 20 millions de fr. en 40.000 actions de 500 fr. (dont 8.000 actions libérées de moitié).

Dividendes. — 1932, 1933, 1934 et 1935, 35 fr. net au nominatif.

Objet. — Toutes entreprises de production, transport et distribution d'énergie électrique en A. O. F. et toutes industries annexes. — Usines électriques à Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Rufisque, Thiès et Louga.

Conseil. — MM. Alfred Thomasset, présid. ; Albert Payan, vice-présid.-délégué ; Maurice de Crépy, Jean Davillier, André Desanges, Georges Guignard, Maurice Lachèze, Robert Lhomme, Carlo Toché, Paul Zivi, Société auxiliaire africaine,

N. B. — L'Assemblée générale du 12 mai 1937 a décidé de porter le capital de 20 à 28 millions de francs.

Eaux et électricité de l'Ouest-Africain.
(*L'Œuvre*, 26 avril 1938)

L'exercice 1937, dont les comptes seront présentés à l'assemblée du 11 mai, se solde par un bénéfice net de 2.003.605 fr. contre 1.619.090 francs. Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 40 francs pour les actions entièrement libérées, de 32 fr. 50 pour les actions entièrement libérées depuis le mois de juin et de 17 fr. 50 pour les actions nouvelles, libérées d'un quart.

(*Les Annales coloniales*, 13 juin 1938)

Le colonel Tranchant, le colonel de Laroubine, [M. Guedeney](#), directeur général de l'E. O. A., M. et Mme Pierre, des Brasseries de l'Ouest-Africain*, et M. Cornu, qui quitte ses fonctions d'agent commercial d'Air-France* à Dakar, se sont embarqués à Dakar sur le *Foucauld* pour rentrer en France.

(*Archives commerciales de la France*, 28 décembre 1938)

PARIS. — Modification. — Compagnie des Eaux et Electricité de l'Ouest-Africain, 36, avenue Kléber. — Siège à Dakar, 11 à 15, rue Vincens, transféré au 22 et 24, même rue. — *Petites Affiches*.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal des débats*, 24 avril 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 feront apparaître un bénéfice net de 2.705.451 francs. En plus de l'acompte de 6 % mis en paiement le 21 novembre 1938, le conseil proposera la répartition à toutes les actions indistinctement d'un solde fixé à 20 fr. par action sous déduction des impôts en vigueur au moment de la mise en paiement.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1449 :
Idem.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Temps*, 23 mai 1940)

Une augmentation du capital de 28 à 35 millions par incorporation de réserves sera proposée à l'assemblée extraordinaire du 19 juin. L'opération s'effectuera par la création de 14.000 actions de 500 francs attribuées à raison d'une nouvelle pour quatre anciennes

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal*, 30 novembre 1941)

Un acompte sur le dividende de l'exercice 1941, égal à l'intérêt statutaire de 6 %, soit 30 fr. brut, est payable depuis aujourd'hui.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*Le Journal*, 16 novembre 1942)

Un acompte de dividende correspondant à l'intérêt statutaire de 6 fr. par action sera mis en paiement le 1^{er} décembre

Annuaire Desfossés 1945, p. 1480 :
Eaux et électricité de l'Ouest-Africain
Conseil d'administration : MM. A. Thomasset, pdt ; A. Payan, v.-pdt adm.-dir. ; J. Davillier, M. de Crépy, Cl. Desanges, G. Guignard, R. Lhomme, Ch. Toché, P. Zivi, Société auxiliaire africaine.
Commissaires aux comptes : Ed. Douphy, L. Nadreau.

LE FORUM
Le prix de l'électricité
(*Paris-Dakar*, 22 juillet 1947)

La Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest Africain à Dakar avise que ses bureaux à Paris sont transférés du 173, boulevard Haussmann au 36, avenue Kléber PARIS (16^e) depuis le 1^{er} juillet.

Annuaire Desfossés 1948, p. 1616 :
Eaux et électricité de l'Ouest-Africain

Conseil d'administration : MM. A. Thomasset, pdt ; A. Payan, v.-pdt adm.-dir. ; J. Davillier, Cl. Desanges, G. Guignard, R. Lhomme, Ch. Toché, P. Zivi, Société auxiliaire africaine.

Commissaires aux comptes : Ed. Douphy, L. Nadreau.

AVIS DE REMERCIEMENTS
(*Paris-Dakar*, 22 juillet 1947)

La direction et le personnel de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest Africain remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de M^{me} LIONNET, épouse de M. LIONNET, mécanicien à la centrale électrique de Bel-Air.

M. Jacques LIONNET, M^{lle} Marie-Claire LIONNET, M. et M^{me} Paul MOREAU. et leurs enfants, M. et M^{me} Henri LELIAS et leur fille, M. et M^{lle} Marc MOREAU et leur fils, en leurs amis :

Remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver dans la personne de madame Jacqueline LIONNET leur épouse, maman, belle-sœur, tante, cousine, décédée le 27 janvier 1948 à l'âge de 20 ans.

Ils s'excusent auprès de celles qui n'ont pu être prévenues.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 9 avril 1948)

Au grade d'officier
Guedeney (Léon-Marie-Noé), directeur général de la Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain. Chevalier du 12 janvier 1935.

ARRIVÉES ET DÉPARTS
(*Paris-Dakar*, 19 juillet 1948)

M. Roumens, directeur de la Compagnie des eaux et électricité, est parti pour Bamako.

Tout le monde trouve l'électricité trop chère
mais la compagnie des E.E.O.A. se défend d'imposer des tarifs abusifs.
(*Paris-Dakar*, 15 septembre 1948)

Les usagers dakarois estiment qu'ils payent l'électricité à Dakar beaucoup plus cher qu'en aucun autre point ce la Fédération.

Nous avons recueilli les doléances d'un certain nombre de Dakarois qui nous ont fait les remarques suivantes :

« En 1940, nous dit un directeur d'usine, je payais l'électricité 0 fr. 72 au kilowatt-heure. En 1942 : 0,69. La même année, j'ai fait installer le courant force qui m'était tarifé à 0 fr. 59 le kWh. Actuellement, le courant force 16,96 pour la première tranche et 13,56 pour la deuxième.

En outre, j'ai dû faire installer dans mes usines des accumulateurs car le courant avait des fluctuations qui ralentissaient le rendement de mes machines. »

« Pour un immeuble, nous signale un chef d'entreprise, notre société payait en juillet 1937 : 227 francs d'électricité. Pour le même immeuble la facture de juillet 1948 s'élève à 9,247 francs, Le kilowatt, qui était alors tarifé à 3 fr. 60, est maintenant à 17 francs. »

M^{me} X... qui tient un magasin avenue William-Ponty nous déclare :

« Rien qu'entre le début de l'année et maintenant l'électricité a été augmentée de 25 % ; mon relevé de février-mars m'avait été facturé a 14 fr. 9315 le kilowatt-heure pour la première tranche, et. 11 fr. 9852 pour la deuxième. En juin-juillet, les deux prix sont passés à 18 fr. 715 et 14 fr. 62. »

L'opinion de l'homme de la rue ne varie pas de beaucoup sur ces appréciations « techniques ». S'il n'a pas dans la tête les prix de l'électricité, il n'en trouve pas moins que « c'est beaucoup trop cher » !

Après avoir ainsi « sondé » le public, nous avons voulu avoir la version du directeur de la Compagnie des Eaux et Electricité de Ouest africain, à qui nous avons rendu visite.

Dakar, nous a-t-il répondu, avant la guerre payait 3 fr. 40 le kilowatttheure d'électricité. Elle est maintenant tarifée à 16 fr. 88, chiffre qui — et de loin — n'est pas en rapport avec la plupart des prix pratiqués depuis les hausses successives.

Ce prix de 16 fr. 88 d'ailleurs est un maximum puisque les tarifs ménagers descendent à 9 francs et à 3 fr. 20 du kilowatt-heure.

« Savez-vous, a-t-il spécifié, quels sont les tarifs actuellement pratiqués dans le département de la Seine ?

Le kilowatt-heure est à 15 fr. 36 et les tarifs ménagers ne descendent qu'à 11 fr. 30 et 7 fr. 23.

À une époque où le charbon, qu'on recevait avant la guerre d'Angleterre à 250 francs la tonne, vient maintenant d'Amérique à 3.700 francs où la main d'œuvre coûte 10 fois plus cher qu'avant guerre, etc..., le prix de l'électricité, lui, a seulement augmenté dans la proportion de 4,75 pour 1.

Et c'est pourquoi l'électricité à 16 fr. 88 ne peut pas être jugée chère à Dakar, c'est pourquoi Saint-Louis la paye seulement 24 francs au lieu de 32, qui serait le point d'équilibre du budget des E.E.O.A, C'est pourquoi Louga devrait la payer 30 francs quand il ne paye que 25 francs le kilowatt-heure. »

Nous voulons bien admettre les arguments de la Compagnie, et leur bien-fondé mais constatons seulement que, comme chaque fois qu'il faut payer, nous trouvons avec M. Tout-le-Monde que « c'est trop cher » !

J. H.

LA GRÈVE DE 48 H. SE DÉROULE À DAKAR SANS INCIDENTS (Paris-Dakar, 19 février 1949)

.....
À la centrale des eaux et électricité de Bel-Air, où les 130 ouvriers sont en grève, 12 Européens et 15 hommes de troupe assurent la bonne marche de l'usine et la distribution normale du courant.

On estime à environ 1.500 le nombre des grévistes, ce qui représente à peu près 80 % des adhérents de l'intersyndicale ouvrière.

J. H.

ACCIDENT MORTEL DU TRAVAIL DANS LE PORT
(*Paris-Dakar*, 16 mars 1949)

Hier vers midi entre le môle 1 et le môle 2, un employé de la Cie des Eaux et Electricité, Cissoko Ibrahima, était monté au faite d'un pylône métallique pour y effectuer une réparation, lorsque celui-ci s'effondra.

Le malheureux, projeté d'une hauteur de 4 mètres et ne pouvant se détacher, fut horriblement mutilé par la chute du pylône et tué sur le coup.

AU JOUR... LE JOUR
(*Paris-Dakar*, 5 avril 1949)

Un long cortège a traversé ce matin les rues de Dakar et notamment l'avenue Roume, venant de la cathédrale et se dirigeant vers le cimetière de Bel Air.

À la veille de repartir pour Paris, M. Albert Payan, vice-président délégué de la Cie des Eaux et électricité de l'Ouest africain, qui effectuait une tournée d'inspection, est, en effet, décédé subitement hier à Dakar où il se trouvait depuis trois semaines.

M. Payan, qui était âgé de 72 ans, a joué, on le sait — depuis plus de quarante ans — un rôle éminent dans la production et la distribution de l'électricité au Sénégal.

De très nombreuses notabilités, au premier rang desquelles on reconnaissait M. l'Inspecteur général des Colonies Bargues, M. l'Intendant général Chevalier et M. Lantenois, directeur des Travaux publics, avaient tenu à rendre un dernier hommage à l'éminente personnalité brusquement enlevée à l'affection des siens.

AU JOUR... LE JOUR
(*Paris-Dakar*, 15 août 1949)

Guedeney s'embarque pour Bordeaux sur le *Brazza*, des Chargeurs réunis.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1950)

Les résultats de l'exercice 1949 font apparaître un bénéfice net de 20.659.320 francs C.F.A. contre 13.583.229. Le Conseil proposera à l'assemblée du 14 juin la distribution d'un dividende de 80 fr. C.F.A., net d'impôt, sous déduction l'acompte de 40 francs C.F.A. payé décembre 1949.

AEC 1951-307 — Cie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain (E.E.O.A.),
20 à 30, rue Vincens, DAKAR (Sénégal).

Administration générale à PARIS : 36, avenue Kléber (16^e).

Capital. — Société anon., fondée le 7 août 1929, au capital actuel de 100 millions de fr. C. F. A. en 200.000 act. de 500 fr.

Dividendes. — 1947 : 100 fr. net ; 1948 : 100 fr. net.

Objet. — Toutes entreprises de production, transport et distribution d'énergie électrique en A. O. F. et toutes industries annexes. — Usines électriques à Dakar, St-Louis, Kaolack, Rufisque, Thiès et Louga.

Conseil. — MM. Alfred Thomasset, présid. ; Claude Desanges [Gaz et eaux], admin.-dél., dir. gén. ; Paul Augier, Jacques de Crépy [UAP], Jean Davillier [CCF], Georges Guignard, Raymond Payan ⁸, Carlo Toché [Centrale p. l'industrie], Paul Zivi, Sté auxiliaire africaine.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mai 1950)

Le bénéfice net de 1950 s'élève à 25.850.006 francs C. F. A. contre 20.659.320 francs C.F.A.

Le conseil proposera à l'assemblée du 6 juin un dividende de 100 fr. C. F. A. net d'impôt, sous déduction de l'acompte de 40 francs C. F. A. payé en décembre 1950. .

Pour l'exercice précédent, le dividende net global avait été de 80 francs CFA.

AVIS DE MESSE
(*Paris-Dakar*, 4 décembre 1951)

M. et M^{me} L. GUEDENEY,
leurs enfants et petits-enfants

Le conseil d'administration, la direction et le personnel de la Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest Africain vous prient d'assister, à la messe qui sera dite, le mercredi 5 décembre 1951, à 7 h. 30 en l'église du Sacré-Cœur, rue Malenfant, pour le repos de l'âme de

monsieur Raymond PAYAN,
capitaine de frégate de réserve,
officier de la Légion d'honneur,
Croix de guerre 1939-45,
administrateur et ingénieur en chef de la
Compagnie des Eaux et électricité de l'Ouest Africain,
décédé subitement à Paris, le 23 novembre 1951, dans sa 45^e année.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST AFRICAIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 février 1954)

La centrale thermique de Bel Air, à Dakar, a été inaugurée avant-hier.

Le président de la Compagnie a souligné, à cette occasion, que cette centrale est la plus importante de tous les territoires d'outre-mer.

⁸ Raymond Marie Albert Payan (Paris XV^e, le 22 octobre 1907-Paris VII^e, 23 novembre 1951) : fils d'Albert Payan (1876-1949)(ci-dessus) et de Victorine Blondeau. Marié à Jouarre (Seine-et-Marne), le 7 sept. 1935, avec Raymonde de Champ. Officier de la Légion d'honneur du 21 mars 1946 : capitaine de vaisseau. Administrateur et ingénieur de l'EEOA.

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN [Desfossés 1956/1323]

S.A., août 1929.

Siège social : Dakar, rue Vincens, n° 28-30. Bureaux à Paris, rue de La-Boétie, 53.

Desanges (Claude)(1906-1986)(fils de Louis. 4 enf. dt Louis], 1020 (Ateliers GSP), 1323 (pdg EEOA), 1342 (pdg Gaz et eaux), 1346 (Cie des compteurs), 1510 (pdt Pictet).

Toché (Carlo ou Charles)[1886-1968. Fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Dir. (1923), puis adm. (1932) de la SFFC. Son repr. dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Adm. de sociétés d'électricité et de tramways, à commencer par ceux du Tonkin...], 355 (Ch de fer sur route d'Algérie), 397 (v.-pdt Cie générale française de transp. et d'entrep.), 410 (ex-Tramways de Tunis), 412 (Tramways algériens), 527 (dg SOCAPI), 540 (pdt Centrale p. l'industrie), 1181 (liquid. Cie centrale d'énergie élect.), 1209 (pdt Omnium lyonnais), 1319 (Indochinoise d'élect.), 1323 (v.-pdt Eaux et élec. de l'Ouest-Africain), 1811 (Indoch. de cult. tropicales).

Augier (Paul)[⁰/], 1323 (Eaux et élec. de l'Ouest-Africain), 1595 (Trav. souterrains).

Calmettes (Robert)[^x/], 1323 (Eaux et élec. de l'Ouest afr.), 1342 (Gaz et eaux).

Crépy (Jacques de), 32 (UAP), 1323 (Eaux et élec. de l'Ouest afr.).

Davillier (baron Jean)(ép. Destors)(1877-1958)[fils de Maurice (1851-1929)], 165 (pdt CCF), 238 (Créd. fonc. Ouest-Afr.), 1323 (EEOA), 1748 (v.-pdt Peyrissac), 1896 (pdt Brasserie de la Comète).

Guignard (Georges)[1875-1956][ép. Louise Valayer, sœur de Paul. Ing. chef pts et ch., adm. Entrep. Monod & Guillaïn, pdg Lebaudy-Sommier, 1938-54 pdt Ch. synd. raffineurs sucre], 181 (Créd. sucr. +comm.), 1323 (EEOA), 1617 (DTP).

Auxiliaire Africaine (Sté)(Bordeaux), 1323 (EEOA).

Payan (Régis)[1906-1963][Polytechnicien et fils de polytechnicien][Thomson-Houston], 1273 (CGR), 1323 (EEOA)[succ. à l'EEOA de son père Albert (1876-1949) et de son frère Raymond (1907-1951)].

Pesson-Didion (Maurice)[1882-1959][Ép. Violette Depret-Bixio][Bq Morgan], 316 (SOFINA), 410 (Tunisienne d'élec. et de transp.), 540 (dir. gén. Centrale p. l'industrie), 714 (Caltex SAF), 1206 (SODEC), 1283 (LMT), 1290 (CGCT), 1305 (Thomson-Houston), 1323 (EEOA), 1333 (CHADE), 1351 (Gaz et élec. de Lisbonne).

Zivi (Paul), 1323 (EEOA).

Douphy (Ed.), 433 (comm. cptes Locamat), 518 (comm. cptes SOGEF), 525 (comm. cptes Sofilia), 529 (comm. cptes Centenaire), 1323 (comm. cptes EEOA), 1503 (comm. cptes La Brosse et Dupont), 1772 (comm. cptes CCAEF).

Nadreau (L.), 291 (comm. cptes Immob. et fin. afr.-SIFA), 1323 (comm. cptes EEOA), 1740 (comm. cptes Unicomer), 1778 (comm. cptes Forest. Indénié).

Tugault (J.), 1323 (comm. cptes EEOA), 1510 (comm. cptes Procédés Pictet).

Objet : usines et réseaux à Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Rufisque.

CAPITAL SOCIAL : 375 millions de fr. C.F.A., divisé en 150.000 actions de 2.500 fr. À l'origine, 8 millions, porté en 1930 à 16 millions Par création de 16.000 actions d'apport (Électricité du Sénégal et Africaine d'Électricité) ; en 1933 à 20 millions (émission au pair) ; en 1937 à 28 millions (émission au pair accompagnée d'une répartition exceptionnelle de 100 fr. par action par prélèvement sur les réserves) ; en 1940 à 35 millions et en 1945 à 50 millions par incorporation de réserves. Porté en 1949 à 100 millions de fr. C.F.A. par l'émission au pair de 100.000 actions de 500 fr. (1 pour 1). Porté en 1953 à, 300 millions, 1° par élévation du nominal de 500 à 1.000 fr., 2° par émission au pair de 100.000 actions nouvelles de 1.000 fr., puis regroupement en actions de 2.000 fr. depuis le 1^{er} juillet 1955. Porté ensuite à 375 millions par élévation du nominal à 2.500 fr.

en milliers de CFA	Bénéfice nets	Dividende total
1945	9.793	7.630
1946	10.435	8.691
1947	11.617	10.904

1948	13.583	10.990
1949	20.659	15.974
1950	25.850	20.537
1951	30.978	25.113
1952	39.002	33.105
1953	65.595	46.925
1954	73.642	69.793

COMPAGNIE GENERALE DES EAUX DU SENEGAL
(*L'Information financière, économique et politique, 30 mars 1957*)

La Cie Générale des Eaux pour l'Etranger et l'Union Française [et la Cie des Eaux et Electricité de l'Ouest Africain](#) viennent de créer à Dakar la Cie Générale des Eaux du Sénégal.

Rappelons qu'à la suite d'un concours ouvert par les Travaux publics, la Cie Générale des Eaux Pour, l'Etranger et les Eaux et Electricité de. l'Ouest Africain, qui avaient fait une proposition commune se sont vu attribuer la concession (centenaire du service des eaux des villes de Dakar, Saint-Louis, Thiès et Rufisque. La Cie Générale des Eaux du Sénégal assumera le service des eaux de ces villes et de celles qui pourraient lui être confiées à l'avenir.

Le régime de concession a débuté le 1er janvier 1957 à Saint-Louis et Thiès. Pour ce qui est de Dakar et Rufisque, il commencera lors de l'exploitation industrielle de la nappe d'eau de Sebikotane. A cet effet, d'importants travaux d'adduction, dont la durée fera d'environ deux ans, vont commencer incessamment.

Entre temps, la distribution des eaux à Dakar et Rufisque continuera à être assurée par la Cie Générale des Eaux pour l'Etranger et l'Union Française.

Cie des Eaux et Electricité de l'Ouest Africain
(*L'Information financière, économique et politique, 17 mai 1958*)

À l'assemblée du 14 mai, le président, M. Claude Desanges, répondant aux questions posées par les actionnaires a déclaré que pour les trois premiers mois de l'exercice en cours la situation économique générale au Sénégal était semblable à la période correspondante de l'exercice précédent.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1957 se soldant par un bénéfice net de 149.927.621 fr. C.F.A. et voté le dividende net prévu de 450 fr. C.F.A. par action payable à partir du 13 juin.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a pris une disposition spéciale concernant l'assimilation des actions au point de vue fiscal. Elle a, en outre, autorisé le Conseil d'administration à porter éventuellement le capital social jusqu'à 1.500.000.000 de fr. africains soit par appel de numéraire, soit par incorporation de réserves.

Suret-Canale (Jean), *L'Afrique occidentale et centrale 1945-1960* :

L'Auxiliaire africaine, auquel participe également la C.F.A.O.) et qui contrôle La Manutention africaine (réparations navales, mécanique, matériaux construction), la

Grande imprimerie africaine (seule imprimerie d'A.-O.F. disposant d'une rotative, imprimant le quotidien Paris Dakar et divers autres journaux), les Salins du Sine Saloum (dont le marché s'étend au Sénégal, au Soudan (Mali) et jusqu'au Niger), les Eaux et électricité de l'Ouest-Africain (avec la Thomson-Houston et l'Omnium sucrier), les Bananeraies de Kin-San (avec la Financière française et d'outre-mer)

Documentation africaine, 1963 :

Desanges, Toché, Alexis Baldous⁹, Crépy, Letondot, Robert Delmas, Auxiliaire africaine.

Participations :

Union pour l'industrie et les travaux publics (Unitra) >

20 % Cie gazière d'Afrique

33,1 % Cie générale des eaux du Sénégal, 1957.

Africaine d'électricité

Eaux et électricité de Côte d'Ivoire.

LE SÉNÉGAL PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE ÉLECTRIQUE (La Cité, revue de la cité universitaire de Paris, février 1970)

En 1960, lors de la naissance de la République du Sénégal, la consommation annuelle du pays était de 125 millions de kWh. Depuis cette époque, sous la vigoureuse impulsion donnée par ses dirigeants, le Sénégal a vu s'accroître très rapidement le nombre de ses industries et, parallèlement, les programmes d'accès à un habitat moderne se sont multipliés développant ainsi la consommation dans les zones urbaines.

C'est ainsi que la consommation totale de 1968 a atteint 245 millions de kWh. Ce doublement de la consommation en huit ans a nécessité un effort considérable et des investissements très importants dont le montant global dépasse 5 milliards de francs CFA et qui ont été entièrement assurés par la COMPAGNIE DES EAUX & ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST-AFRICAIN.

Ces investissements ont intéressé aussi bien la production que la distribution.

L'extension des moyens de production a porté sur l'adjonction, en 1961, d'un quatrième groupe 12 800 kW à la centrale de Bel-Air, puis création de la nouvelle centrale du Cap des Biches, dont la mise en service industriel a eu lieu le 5 mai 1966, moins de trois ans après l'approbation du projet par Monsieur le président de la République. Cette centrale est actuellement équipée d'un groupe turbo-alternateur de 27 500 kW et d'une chaudière 120 t/heure - 69 kg - 510° ; elle comportera à son stade définitif 4 tranches identiques constituées chacune d'un groupe et d'une chaudière.

Parmi les travaux de distribution, on peut citer, outre de très nombreuses extensions des réseaux HT et BT, le poste 90/30 KV de Thiès, les lignes 30 KV M'Bour Fatick Kaolack - Thiès Khombole-Bambey - Diourbel Kaolack M'Bour Joal et Diourbel M'Backé Touba et, tout récemment, Kaolack Koutal.

Devant les nouvelles perspectives de développement du Sénégal, la Compagnie E.E.O.A. a de nouveau établi des programmes d'extension des moyens de production et de distribution à réaliser de 1969 à 1973. Le montant des investissements a été estimé à 3 milliards de francs C.F.A.

⁹ Alexis Baldous (1895-1965) : administrateur-directeur de la [Société centrale pour l'industrie](#).

En ce qui concerne la production, il est prévu la mise en service, à la fin de 1970, d'un groupe turbine à gaz destiné à assurer les marches de pointe, puis fin 1973, la mise en service du deuxième groupe de 27 500 kW.

Pour la distribution, plusieurs sous stations 30/6,6 kV sont prévues dont 2 premières seront situées, l'une à Dakar, rue du Docteur-Thèze, l'autre à la Patte-d'Oie pour la desserte des lotissements Builders et de Hann.

Enfin, un poste abaisseur 90/30 kV est actuellement en cours d'étude. Il serait situé à proximité de la Patte-d'Oie.

L'électrification de l'intérieur du pays n'est pas négligée pour autant et la Compagnie E.E.O.A. assure maintenant la production et la distribution de l'énergie dans 19 centres secondaires répartis sur l'ensemble du territoire du Sénégal.

- Région du Siné-Saloum : Nioro du Rip : N'Doffane ; Kan'rine ; Diakhao, et Foundiougne.

- Région de Casamance : Oussouye ; Bignona ; Sédhiou ; Kolda et Vélingara.
- Région du Sénégal Oriental : Tambacounda ; Goudiry ; Bakel et Kédougou.
- Région du Fleuve : Matam ; Podor et Dagana.
- Région de Diourbel : Linguère et Dahra.

Huit groupes diesels de 45 à 90 KVA

ont été commandés depuis deux ans afin de renforcer les moyens de production dans plusieurs de ces agglomérations.

La compagnie entend bien poursuivre ses efforts dans ce domaine afin que dans tous les centres d'une certaine importance, les habitants puissent bénéficier des améliorations de leurs conditions de vie auxquelles ils ont droit et que l'électricité seule peut leur apporter.

Nombres d'abonnés	1965	1966	1967	1968
	74.249	77.578	81.666	86.107
Vente d'énergie (millions kWh)	201,3	219	236,3	243,5
dont vente en HT.	138,1	152,1	167,3	174,4
dont vente en BT.	63,1	66,9	68,7	70,1

Longueur des lignes en km à fin 1968

90 KV	30 KV	6,6 KV	BT
106	839	265	1062

Communiqué financier

Gaz et eaux

(Valeurs actuelles, 27 décembre 1976)

[...] Le nouveau conseil, conformément à l'accord intervenu entre Traction et Électricité et l'Idi, a décidé la cession à **Traction et Électricité** des participations que Gaz et Eaux détenait dans **deux sociétés belges, anciennement concessionnaires du service de distribution d'énergie dans la région de Namur.**

Le prix retenu pour cette cession est de trente millions de francs français et a été établi par référence aux conclusions du rapport d'un expert spécialement commis à cet

effet. Les fonds que recevra Gaz et Eaux, lors de cette première opération, seront employés à [renforcer son contrôle sur la Compagnie des Eaux et Électricité de l'Ouest-Africain dont elle détient déjà environ 35 % du capital](#). À cet effet, Gaz et Eaux a l'intention de lancer, dans les jours qui viennent, une offre publique d'achat sur une quantité d'actions des EEOA comprise entre un minimum de 64.000 actions, soit 16 % du capital de cette société, et un maximum de 120.000 actions, soit 30 % du capital, au prix unitaire de 235 F. La réalisation de cette deuxième opération est soumise à l'accord des instances compétentes en matière de recevabilité d'offres publiques. [...]

EAUX ET ÉLECTRICITÉ DE L'OUEST AFRICAIN Exercice 1978

Importants accords avec le Sénégal

Les actionnaires réunis en assemblée ordinaire le 29 juin 1979 ont approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de 399.216.787 FCFA.

L'assemblée a décidé la mise en paiement d'un dividende de 800 CFA par action, égal à celui de l'exercice précédent. Ce dividende sera mis en paiement, conformément à la décision prise par le conseil réuni à l'issue de l'assemblée, à compter du 25 juillet 1979. Les actionnaires ayant leur domicile réel ou leur siège social en France bénéficieront d'un crédit d'impôt de 36 %.

À la fin de l'exercice 1978, la compagnie Ouest Africaine de Crédit Bail Locafrique a appelé les 3/4 du capital fixé à 250 MF CFA et qui se trouve maintenant entièrement libéré.

La Compagnie EEOA a pris une participation de 50 MF CFA dans le capital de la Société électrique et industrielle du Baol (SEIB) qui entreprend la construction d'une huilerie d'une capacité de traitement de 200.000 tonnes d'arachide en coque dans la zone industrielle de Diourbel au Sénégal.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée générale, le président a informé les actionnaires que, depuis la convocation de ladite assemblée, d'importants accords sont intervenus entre le gouvernement du Sénégal et la compagnie, accords définissant la politique de cette dernière en matière d'investissements.

Pour faciliter la mise en application de ces accords et tenir compte de la répartition de l'actionnariat de la Compagnie EEOA, il a paru souhaitable de modifier la composition du conseil d'administration. Ainsi la totalité des membres du conseil ont remis leur mandat à la disposition de l'assemblée générale du 29 juin 1979.

Une tirelire
(*Valeurs actuelles*, 3 janvier 1977)

[...] Les 30 millions ainsi dégagés [par la vente de deux filiales belges à Tractebel] doivent permettre à Gaz et Eaux (donc à l'Idi) d'accroître son contrôle sur Eaux et électricité de l'Ouest-Africain (E.É.O.A.). Le projet est de racheter à 235 francs les actions d'EEOA dont le prix réel est supérieur à 300 francs (montant de l'[indemnité de nationalisation perçue il y a trois ans](#)).

Gaz et Eaux, rapport 1982 :

Compagnie des eaux et électricité de l'Ouest Africain - E.E.O.A. (66,2 % détenus par Gaz et Eaux).

La Compagnie des E.E.O.A. a continué à apporter en 1982 son assistance technique à la société Sénélec dans le cadre du nouveau contrat passé le 18 décembre 1981. Cette assistance porte particulièrement sur la gestion administrative et financière et les problèmes posés par la distribution de l'énergie, notamment pour tout ce qui touche à l'organisation des protections et au fonctionnement du très important service d'exploitation du Cap Vert.

En dépit d'une conjoncture économique difficile, Sénélec a poursuivi sa politique d'investissement. Une nouvelle centrale Diesel, équipée dans un premier stade de deux groupes de 3 MgW 5 chacun, a été mise en service à Kaolack début 1983 après son inauguration par le Président de la République.

La Compagnie des E.E.O.A. a transféré son siège social dans les bureaux du nouvel immeuble qu'elle a construit avec le concours de sa filiale Unitra au centre de Dakar. La commercialisation des appartements et des bureaux de cet immeuble est difficile, bien qu'un nombre de ventes non négligeable ait pu être réalisé depuis l'année précédente.

La Compagnie ouest-africaine de crédit-bail Locafrique, dont la Compagnie des E.E.O.A. détient 95 % du capital, a réalisé un exercice 1981-1982 satisfaisant. Les loyers encaissés ont atteint 535 millions de francs CFA contre 480 millions au cours de l'exercice précédent. Les résultats ont permis la distribution d'un premier dividende. En vue de développer ses activités, la société envisage la création d'une filiale en Côte d'Ivoire, grâce à des apports de fonds extérieurs qui lui permettront de ne pas entamer ses capacités de financement destinées au Sénégal.

La Compagnie des E.E.O.A. détient, en outre, des participations minoritaires dans diverses sociétés exerçant leurs activités en Afrique, notamment :

- La société Énergie électrique de la Côte d'Ivoire - E.E.C.I. (dont le groupe E.E.O.A. détient 2 % du capital) a poursuivi sa politique d'investissement au cours de l'exercice 1980-1981 dont les résultats excellents ont permis la distribution d'un dividende et d'importantes dotations à des fonds de réserve.

- La Société Industrielle d'Engrais au Sénégal - S.I.E.S. (dont E.E.O.A. détient 3,6 % du capital) va être regroupée en 1983 avec les Industries Chimiques du Sénégal (I.C.S.) dans un souci de rationalisation et d'économie de moyens. Les I.C.S. doivent mettre en service en 1983 une nouvelle et importante usine d'engrais qui aura une vocation exportatrice et qui assurera l'approvisionnement de l'ancienne S.I.E.S. en acide phosphorique.

- La Société propriétaire de l'Hôtel de l'Union - S.P.H.U. (dont E.E.O.A. détient 10,5 % du capital) a connu une évolution satisfaisante au cours de l'exercice 1981, tant pour les activités hôtelières que pour celles concernant la restauration. Le taux d'occupation de l'hôtel a atteint 76 % et le chiffre d'affaires a progressé de façon notable. De ce fait, les bénéfices de l'exercice ont atteint 85,7 millions de francs CFA contre 56,9 millions en 1980, ce qui a permis la distribution d'un premier dividende de 400 francs CFA par action.

- La Société électrique industrielle du Baol - S.E.I.B. (dont E.E.O.A. détient 3,1 % du capital) a connu un exercice 1981 difficile, la nouvelle usine mise en service n'ayant pu fonctionner à pleine capacité du fait de la faible quantité d'arachide à triturer en raison des mauvaises récoltes liées à la sécheresse. Il en est résulté une perte de 828,4 millions de francs CFA.

- La Société ouest-africaine d'énergie renouvelable - S.O.F.E.R. (dont E.E.O.A. détient 20 % du capital) a été constituée fin 1981 avec les sociétés Leroy-Somer [d'Angoulême]* et Petersen afin d'étudier, puis de vendre et installer, et enfin de produire des systèmes photovoltaïques basés sur l'énergie solaire.

Au cours de l'exercice 1982, la Compagnie des E.E.O.A. a dégagé un bénéfice net de 282 millions de francs CFA (après produits exceptionnels et dotation aux provisions

pour risques, de montants comparables), en accroissement sensible par rapport à celui de 1981 qui s'était établi à 251,9 millions de francs CFA.

Cie des eaux et électricité de l'Ouest-Africain
Liquidateur : Financière et industrielle Gaz et eaux
(*Les Échos*, 22 décembre 1986)

L'assemblée générale qui s'est réunie le 15 décembre 1986 a approuvé les comptes de la période du 1^{er} janvier au 30 avril 1986, date de mise en dissolution anticipée, et a décidé de la mise en distribution d'un acompte sur l'actif net de liquidation de 14.200 F CFA par action après imputation de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières au Sénégal dont 10.000 F CFA représentent le remboursement du nominal du titre.

Cet acompte sera réparti, à compter du 29 décembre 1980, sous forme d'une action de 10.000 F CFA de la Compagnie financière de l'Ouest-Africain CFOA, société anonyme au capital de 2 milliards de francs CFA, contre deux actions EEOA et par un versement en numéraire d'un montant net de 9.200 F CFA par action, soit 184 F.

Les actionnaires d'EEOA vont ainsi devenir actionnaires directs de la CFOA qui va prendre le relais d'EEOA en tant qu'investisseur au Sénégal et dans la sous-région. Les titres de la CFOA seront cotés en Bourse de Paris au hors cote dès le 29 décembre 1986, l'objectif étant d'obtenir la cotation au comptant au lieu et place d'EEOA.

La CFOA va procéder, dans les premiers mois de 1987, à une augmentation de capital substantielle de l'ordre de 1,5 milliard de francs CFA sur la base du pair de 10.000 F CFA pour accroître très notablement ses possibilités de développement dans les domaines industriel, financier et immobilier en renforcement des actions menées par sa filiale de crédit-bail Locafrique dont les résultats donnent toute satisfaction.

Au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'assemblée du 15 décembre, le président a convié les futurs actionnaires de la CFOA à souscrire nombreux à cette augmentation de capital et à maintenir ainsi leur confiance pour les activités du groupe en Afrique, et plus particulièrement au Sénégal.

CFOA (ex-EEOA) > Locafrique
(Compagnie Financière de l'Ouest Africain)

Le conseil d'administration réuni le mardi 15 mars 1988 a arrêté les comptes de l'exercice 1987, qui font apparaître un bénéfice net de 169.574.278 F CFA.

Il sera proposé aux actionnaires, qui seront convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 11 mai 1988 à 10 heures, dans la salle de réunion de Financière et Industrielle Gaz et eaux, 3, rue Jacques-Bingen 75017 Paris, la répartition d'un dividende brut de 400 F CFA par action, égal à celui de l'exercice précédent, sur un capital augmenté de 75 %.

E.E.O.A.
Communiqué du liquidateur Financière et Industrielle Gaz et Eaux

L'assemblée des actionnaires de la Cie E.E.O.A. réunie le 19 décembre 1990 a approuvé les comptes définitifs de clôture de liquidation et a décidé de répartir, à titre du solde du boni de liquidation, une somme de 3.025 F CFA par action (soit 60.50 FF),

après retenue à la source sur les valeurs mobilières au Sénégal, à compter du 27 décembre 1990 contre remise des titres aux Caisses des Établissements suivants :

- au Sénégal à la BICIS, • en France, à la BNP, chez Lazard Frères & Cie, et au Crédit Lyonnais.
